



Paris, le jeudi 20 avril 2017

*Ségolène Royal intervient aux Assemblées
de printemps de la banque mondiale
et du Fonds monétaire international pour mobiliser
la communauté internationale en faveur de la mise
en œuvre de la COP21 et des objectifs de développement
durable et présenter la stratégie de finance verte
de la France ainsi que ses réalisations*

Ségolène Royal intervient en tant que co-présidente de la coalition pour le prix du carbone pour mettre en avant la valeur de l'action climatique au service de la transition écologique, sur la base du rapport qu'elle a commandé à Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie, et Lord Nicholas Stern en présence du Président de la Banque mondiale et de la directrice générale du Fonds monétaire international. La Ministre propose également à ses collègues une méthode pour faire progresser les objectifs de développement durable pour 2030.

Comme elle l'a fait mercredi 19 avril au Conseil des Ministres, Ségolène Royal présente l'action de la France pour la finance verte avec nos actions pour le prix du carbone, le développement des obligations vertes et la transparence sur les enjeux climatiques pour les entreprises, au titre de l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Le rapport de Lord Nicholas Stern et Joseph Stiglitz commandé par Ségolène Royal, Présidente de la COP21, doit permettre la mise en œuvre de l'Accord de Paris par une nouvelle approche économique :

- il s'agit de travailler sur le « coût social du carbone », représentant le bénéfice mondial de chaque tonne de pollution évitée ;

- révéler la valeur du coût social du carbone et de son avantage économique, environnemental et sanitaire.

Ces valeurs pourront ensuite être utilisées comme référence pour :

- montrer le coût réel des projets intensifs en carbone ;
- canaliser le financement vers des projets de développement à faibles émissions de carbone, par exemple avec des obligations vertes comme celle émise par la France en janvier 2017 (7 milliards d'euros, la plus importante émission souveraine verte à ce jour) ;
- concevoir des politiques climatiques, des réglementations et des instruments de tarification du carbone interdépendants.

Ségolène Royal entend mobiliser ses collègues en faveur des objectifs pour le développement durable, en s'appuyant sur ce qui a fait le succès de l'Accord de Paris :

- **universalité** : tous les pays doivent être mobilisés et contribuer à l'avancement des objectifs de développement durable ;
- **plans d'actions nationaux** : chaque pays peut formuler un plan, à l'image de celui de la France qui a été présenté par la ministre à New York en juillet 2016 ;
- **mobilisation de la société et des coalitions**, comme la ministre l'a illustré à l'Assemblée générale des Nations unies le 23 mars dernier ;
- **les financements** : ils doivent faire partie intégrante des objectifs de développement durable et faire l'objet d'un suivi et d'une transparence renforcés.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31